

---

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2023

---

Le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 22 décembre 2023 à 20 heures 30, sous la présidence de M. WICIAK Joël, Maire.

Présents : MM. WICIAK Joël, PIAUGEARD Annie, GOGUET Michel, LEMASLE Annick, TEXIER Pascal, DAIGRE Marie-Christine, DESLANDE Guilène, COUDREAU Maxime, MALBOEUF Benjamin, WICIAK Maxime, MIRANDE Geoffroy, VERBOIS Christophe.

Absent(s) : CHEVALLIER Béatrice, MAZOUIN Yann, FEVRIER Marie-Cécile.

Comme chaque année, il est possible de réviser le montant du loyer du logement communal situé au n° 2 allée des Soupirs. Nous ne l'avons pas augmenté l'an passé. M. le Maire propose l'augmentation réglementaire, soit un loyer de 393,11 € contre 379,84 € actuellement. Le Conseil Municipal valide cette augmentation.

Pour ce qui est de la boulangerie, l'état des lieux a été fait le 27 novembre et la signature du bail a eu lieu le 30 novembre chez le Notaire. M. LEFAIVRE a commencé l'aménagement du local mais il est toujours en attente d'une immatriculation au registre des commerces. Nous espérons une ouverture début janvier 2024.

La consultation des administrés est terminée avec 6 réponses. La commission « travaux-urbanisme » s'est réunie jeudi 21 décembre afin de faire le projet de cartographie. Après les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal décide de valider les demandes et la carte sera définie pour le 31 décembre 2023. Les petites éoliennes privées sont exclues du projet.

La cérémonie des vœux aura lieu dimanche 14 janvier à partir de 11h à la salle des fêtes, comme décidé lors d'une précédente réunion. M. le Maire donne le détail de cette manifestation (diaporama, vœux, pot de l'amitié).

M. le Maire explique qu'il est nécessaire de restaurer le Monument aux morts et justifie la nature des travaux. La commission « travaux – urbanisme » s'est réunie jeudi 21 décembre pour définir la nature exacte des travaux. Les devis en notre possession sont l

- Pompes Funèbres COLIN	4 581,00 € HT
- SARL Clemenceau	2 326,40 € HT
Soit un total de	6 907,40 € HT

Le plan de subvention devrait être le suivant : 50 % Ministère des Armées, 30 % Département, 20 % pour la commune. Le Conseil Municipal accepte les devis proposés, et sollicite les subventions auprès du Département et du Ministère des Armées.

Notre commune ayant été retenue pour une soirée « Nocturne en Vals de Saintonge » en 2024, M. le Maire a reçu récemment l'équipe organisatrice de Vals de Saintonge Communauté. 2 sites ont été retenus : 1- Le parc du Clos Doussot / 2- Le parc de loisirs de Cachet. La logistique (alimentation électrique, sanitaires, scène, fléchage, parking, ...) sera étudiée prochainement. Ce soir, il nous faut choisir l'animation. La commission « vie locale » s'est réunie le vendredi 15 décembre et propose : 1- Maligorn Rock / 2- Les plus belles comédies musicales / 3- Les triplettes VS Axis.

Le SYMBA va installer prochainement une sonde radar au pont de la Baraudrie afin de mesurer le niveau de l'eau en cas de crues.

M. le Maire propose de solliciter le fonds vert pour changer toutes les lampes de notre éclairage public par des lampes LED, beaucoup plus économiques. Voir si la commune est éligible.

L'AMF 17 remercie la commune pour le don de 200 € pour les communes touchées par le séisme survenu le 16 juin 2023.